



Ouagadougou, le 18 août 2025

COMMUNIQUE

Le Gouvernement du Burkina Faso, après avoir découvert le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies adressé au Conseil de Sécurité, intitulé “Les enfants et le conflit armé au Burkina Faso”, s’indigne du total mépris à l’endroit des autorités et institutions burkinabè qui n’ont été ni associées à son élaboration, encore moins informées des conclusions de l’étude.

En effet, il ressort que ce rapport a été élaboré par une équipe spéciale pays, coprésidée par la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Les informations consignées dans ledit document abordent plusieurs points, notamment l’analyse de la situation politique, militaire et sécuritaire, les violations graves commises contre les enfants en application des dispositions de la résolution 1612 (2005).

Dans un style narratif citant indistinctement les terroristes et les institutions de défense et de sécurité du Burkina Faso, ce rapport qui ressemble à une compilation d’affirmations sans fondements et de contre-vérités ne comporte en annexe, ni copies de rapports d’enquêtes, ni arrêts de justice pour étayer les cas prétendus de violations contre des enfants attribués aux vaillants combattants burkinabè.

Le Gouvernement regrette profondément que ces informations aient été compilées et publiées par l’équipe spéciale pays, sans même associer les structures compétentes burkinabè, toute chose qui aurait permis d’avoir une lecture plus complète et non-biaisée de la situation des enfants dans les zones à fort défi sécuritaire au Burkina Faso.

Le Gouvernement s'étonne de la persistance de certaines agences du Système des Nations Unies au Burkina Faso dans l'utilisation avec légèreté et à dessein des terminologies équivoques cachant une volonté manifeste de légitimation ou de requalification de la barbarie dont le peuple burkinabè est victime depuis une décennie. Une mise au clair officielle sans équivoque avait pourtant été faite le 25 mars 2025 suite à une convocation des Représentants desdites agences.

Pour sa responsabilité dans la coprésidence de l'élaboration d'un rapport compilant des données sans sources objectives, sans preuves ni justificatifs, véhiculant des informations graves et mensongères, le Gouvernement porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que Madame Carol Flore-SMERECZNIAK, Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies est déclarée « persona non grata » sur le territoire du Burkina Faso.

En confirmant des informations de manière unilatérale, sans les documenter par des preuves juridiquement acceptables, à travers un rapport porté devant une instance aussi stratégique que le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Gouvernement estime au regard de tous les graves écarts constatés, et pour préserver et renforcer les acquis importants de la Coopération entre le Burkina Faso et les Nations Unies, que Madame Carol Flore- SMERECZNIAK n'est plus une interlocutrice crédible.

Le Gouvernement du Burkina Faso réaffirme son adhésion aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies dont il salue les apports dans le contexte de défis sécuritaires et humanitaires. Il réitère sa totale disponibilité à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, à travers des représentants et des équipes pays résolument engagés dans un accompagnement vrai et sincère.



www.sig.gov.bf/

